



## INTEMPÉRIE MAJEURE



### À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES :

En cas de prévision météorologique annonçant un intempérie majeure (tempête de neige, pluie verglaçante, etc.), la politique suivie par le Lycée Claudel est

#### 1. L'intempérie majeure est connue **AVANT** le début de la journée de classe :

S'il est jugé nécessaire de fermer le lycée, l'information sera diffusée **dès 7h00 le matin par les postes de radio CBOF (90,7), CIMF (94,9) ou CJRC (104,7) et CFRA (580 AM)**. Vous voudrez bien en tenir compte et ne pas amener vos enfants au Lycée ces jours-là : les cours ne seront pas assurés et il n'y aura pas de service de garderie. Ce cas est extrêmement rare. En tous cas, l'information figurera en page d'accueil du site du lycée.

#### 2. L'intempérie majeure a lieu pendant la journée scolaire :

**Le Lycée restera ouvert, même au-delà des heures normales, et assurera la garde des enfants jusqu'à l'arrivée des parents.** Un message radio sera diffusé par les mêmes stations dans le cours de la matinée.

**Dans la mesure du possible, les cours seront assurés comme d'habitude.**

1. Cependant, si pour une raison quelconque, certains parents veulent récupérer leurs enfants **pendant la matinée**, il ne pourront le faire **qu'en personne** (ou par l'intermédiaire d'une personne accréditée), **après s'être fait connaître** au Directeur du primaire ou auprès de la personne responsable au bureau de Mme Tang, pour les classes de la 6e à la 3e, selon le cas.

2. **À partir de l'heure du repas** (11h30 pour le primaire, 12h40 pour le secondaire), **les retours dans les familles pourront être autorisés:**

*dans les mêmes conditions que pour la matinée* : remise des élèves **aux parents ou à une personne accréditée** après pointage par le Directeur du primaire ou par la personne responsable au bureau de Mme Tang pour les classes de la 6e à la 3e.

retour libre des élèves du secondaire bénéficiant de l'autorisation parentale de sortie après le dernier cours.

les élèves du secondaire ne bénéficiant pas de cette autorisation **ne pourront être libérés qu'à la demande téléphonique expresse des familles**, autorisation transmise à la personne responsable au bureau de Mme Tang, **et non à l'élève lui-même.**

les élèves du Premier Degré ne pourront être confiés au grand frère ou à la grande sœur du secondaire **qu'à la demande expresse des familles**, transmise à la personne responsable au bureau de Mme Tang ou au Directeur du Premier Degré.

Les élèves ne vont pas à l'extérieur lorsque la température, incluant le facteur vent, atteint : -17°C pour les enfants de la maternelle -27°C pour les enfants du primaire
---